



## 50 ans d'activité dans les ACP

En 2013, la Banque européenne d'investissement fêtera ses 50 ans d'activité en faveur du développement et de la croissance économique dans les pays d'Afrique, des Caraïbes et du Pacifique. Le premier prêt a été signé en 1965 pour 1 million d'ECU à l'appui d'une opération d'exportation de bananes réalisée en Côte d'Ivoire. Au fil de ces dernières décennies, la BEI a adapté ses financements dans la région à l'évolution des politiques de développement de l'UE, reflétée dans les accords de partenariats successifs entre les ACP et la Commission européenne. La Banque n'a cessé d'élargir sa zone géographique d'intervention, au départ limitée à 18 pays africains et à Madagascar, signataires du premier accord conclu à Yaoundé en 1963. À ce jour, elle a soutenu plus de 1 300 projets dans 92 pays ou regroupements régionaux, soit un volume total de prêt qui dépasse 16 milliards d'EUR<sup>1</sup>.

<sup>1</sup> Opérations dans les pays ACP et les PTOM, ainsi qu'en Afrique du Sud.



Production sucrière au Cameroun (1965)



Ateliers de laminage d'aluminium au Cameroun (1965)



Conditionnement de bananes pour l'exportation en Côte d'Ivoire (1965)



Manufacture de textile au Gabon (1968)



Renforcement de l'offre énergétique avec la Barbados Light and Power Company depuis 1980



Hydroélectricité à Saint-Vincent-et-les-Grenadines (1984)

Les prêts de la BEI accordés dans le cadre des conventions de Yaoundé (1964-1975) ont contribué à développer et à moderniser les industries et manufactures locales ainsi que les infrastructures de transport, en appuyant les accords commerciaux préférentiels en vigueur pour les exportations de produits agricoles et de minerais vers l'UE. Les conventions de Lomé (1975-2000) sont les accords de coopération les plus larges jamais conclus dans l'histoire des relations Nord-Sud. Par ailleurs, ils ont conduit à consolider les liens commerciaux entre les pays ACP et l'UE et ont permis de soutenir financièrement des projets visant à améliorer les conditions de vie et le développement économique et social dans les pays ACP. Parmi ces projets figuraient ceux portant sur de grandes infrastructures (en particulier pour élargir et améliorer l'accès à un approvisionnement durable en eau et en énergie) et ceux contribuant au développement du secteur financier.

Un volume total de prêts de **16,3 milliards d'EUR**



De l'eau salubre pour la capitale du Lesotho (1998)



Exploitation rationnelle des ressources énergétiques du Kenya (1999)



Consolidation du développement économique au Nigéria (2005)



L'interconnexion de Caprivi en Namibie, point de jonction des réseaux électriques régionaux

**1,5 milliard d'EUR de prêts pour des projets de distribution d'eau potable et d'assainissement**



Appui à la microfinance en République dominicaine (2008)



Réseaux de téléphonie mobile dans le Pacifique (2008)



Promotion de l'intégration régionale en Afrique australe : corridor de Beira au Mozambique (2009)



Appui aux petites et moyennes entreprises locales au Samoa (1994)



Renforcement de l'approvisionnement en eau potable au Sénégal (1995)



Plus de **1 300** projets appuyés dans **92** pays ou regroupements régionaux.



Création de milliers d'emplois locaux à la plus grande mine de cuivre de Zambie (2003)



La production de sucre comme outil de la lutte contre la pauvreté au Tchad (2005)



L'hydroélectricité pour répondre aux besoins énergétiques croissants de l'Éthiopie (2005)



Partenariat régional I&P Sénégal et Laiterie du Berger : amélioration de la production laitière locale et de la transformation du lait au Sénégal (2006)



Des logements sociaux abordables pour l'Afrique du Sud (2008)

Les opérations de financement de la BEI réalisées dans le cadre de l'Accord de Cotonou (2000-2020) se caractérisent par une orientation de plus en plus marquée en faveur de la réduction de la pauvreté et du soutien à une croissance durable, en particulier par le développement du secteur privé, conformément au Programme pour le changement de la Commission européenne et aux Objectifs de développement pour le millénaire. La Facilité d'investissement ACP, en particulier de par sa nature de fonds renouvelable prenant en charge les risques, renforce l'appui de la BEI aux entreprises locales et en faveur de l'investissement étranger direct. Forte de ses 50 années d'expérience, de son savoir-faire éprouvé et de sa capacité d'innovation en matière de financement, la BEI demeure un acteur clé de la contribution de l'UE au développement durable dans les pays ACP.



Fourniture d'eau propre et saine au Lesotho (2010)



Répondre à l'accroissement des besoins en eau de l'Ouganda (2011)

Près de **53 millions d'EUR** à l'appui de **71** projets d'assistance technique



FEFISOL facilite l'accès des agriculteurs biologiques africains aux marchés du commerce équitable (2011)



Des réseaux de communication performants et abordables pour les Seychelles (2011)

**4 milliards d'EUR** de prêts en faveur de projet énergétiques



Des infrastructures vitales pour la ville d'eThekwi en Afrique du Sud (2012)



Les opérations de la BEI en Afrique, dans les Caraïbes et dans le Pacifique (ACP) et celles dans les pays et territoires d'outre-mer (PTOM) sont réalisées en vertu de l'Accord de partenariat ACP-CE (l'« Accord de Cotonou » couvrant la période 2000-2020) et de la Décision d'association d'outre-mer (2000-2013), qui constituent le cadre juridique régissant les relations entre l'UE et ces régions. Les financements au titre de ces accords sont octroyés sur les ressources du Fonds européen de développement (FED) – qui proviennent des budgets des États membres de l'UE – et sur les ressources propres de la BEI, que celle-ci emprunte sur les marchés internationaux des capitaux. La BEI est chargée de gérer la Facilité d'investissement (FI), un mécanisme renouvelable qui répond aux besoins de financement de projets d'investissement réalisés dans ces régions et qui regroupe une large gamme d'instruments financiers souples avec prise en charge du risque. Pour accompagner la préparation et la mise en oeuvre des projets qu'elle finance, la BEI propose également des aides non remboursables sous la forme de bonifications d'intérêts et d'assistance technique à ses emprunteurs ainsi qu'aux bénéficiaires finals.



**Banque européenne d'investissement**

Key figures: 1963-31.12.2012, ACPs, OCTs and RSA

98-100, boulevard Konrad Adenauer  
L-2950 Luxembourg  
☎ (+352) 43 79 – 1  
✉ (+352) 43 77 04  
[www.bei.org/acp](http://www.bei.org/acp) – [info@bei.org](mailto:info@bei.org)

